

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 05 Février 2019**

**Date de la convocation :** 30 Janvier 2019

**Nombre de délégués**

- en exercice : 56                      - votants : 49                      - présents : 43

**A partir du point 6 :**

- en exercice : 56                      - votants : 49                      - présents : 44

L'an deux mille dix-neuf, le 05 Février, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Fréville du Gâtinais sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

**Étaient présents :** Madame Lysiane CHAPUIS (à partir de la question 6), Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Monsieur Claude GERMAIN, Monsieur Jean-Jacques MALET, Madame Marie-Louise CANAULT, Monsieur François JOURDAIN, Monsieur Ivan PETIT, Monsieur Alain GRANDPIERRE, Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Gérard BEAUDOIN, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Monsieur Bernard BANNERY, Madame Marie-Laure BEAUDOIN, Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Evelyne GERMAIN, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Madame Josette MAILLET, Monsieur Gérald BAKAES, Madame Karine PERRET, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Jacques HEBERT (suppléant de Monsieur Jack LOQUET), Monsieur André PETIT, Madame Marie-Christine FONTAINE, Madame Eliane COGNOT, Monsieur Philippe MOREAU, Madame Marie-Annick MARCEAUX (suppléante de Monsieur Xavier RELAVE), Monsieur Guy BAILLEUL, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Alain DEPRUN (suppléant de Madame Brigitte LEFEBVRE), Monsieur Yohan JOBET, Monsieur André JEAN, Madame Véronique MANTECON, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Yves SOCHAS, Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Madame Josseline TURBEAUX, Monsieur Bernard MOINEAU, Madame Christiane BURGEVIN

**Absents excusés :** Monsieur Patrice RAVARD donnant pouvoir à Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Madame Isabelle FRANCOIS, Monsieur Philippe POIRIER, Monsieur Yves BOSCARDIN, Monsieur Alain HECKLI donnant pouvoir à Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Jack LOQUET suppléé par Monsieur Jacques HEBERT, Madame Gratiene DES DORIDES donnant pouvoir à Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE, Monsieur Jean-Loup OUDIN donnant pouvoir à Madame Eliane COGNOT, Monsieur Xavier RELAVE suppléé par Madame Marie-Annick MARCEAUX, Monsieur Thierry BOUTRON donnant pouvoir à Monsieur Bernard MOINEAU, Monsieur Richard SENEGAS, Madame Brigitte LEFEBVRE suppléée par Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Patrick LEBRUN, Monsieur Arnaud CORABOEUF,

**Absents :** /

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire:** Monsieur Jean-Marc POINTEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ordre du Jour :**

1. Voirie- Approbation du programme de voirie- Autorisation de lancer la consultation des entreprises et approbation des conventions de groupements de commandes
  2. Office de tourisme communautaire- Composition du Conseil d'Exploitation – Organisation de la direction
  3. Ressources Humaines- Modification du tableau des effectifs
  4. Office de tourisme communautaire- Création du budget annexe – Adoption du budget primitif
  5. Finances- Fixation des attributions de compensations provisoires
  6. Finances- Octroi d'un fonds de concours à la Commune d'Aillant sur Milleron
  7. Maison des services à la population Châtillon-Coligny – Autorisation de déposer le permis de construire et approbation de l'avant-projet définitif
  8. Maison des services à la population – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Demandes de subventions auprès du Département du Loiret et de la CAF
  9. Enfance-jeunesse – Approbation du contrat enfance jeunesse à passer avec la CAF pour les années 2018 à 2021
  10. Enfance-jeunesse- Attribution d'une subvention à l'association Roses et Vacances
  11. Eclairage public- Demande de subvention pour l'année 4 des travaux d'éclairage public sur le Châtillonnois
  12. Composition des commissions- Actualisation suite à des démissions
- Questions diverses.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne la parole à Monsieur Poisson, Maire de Fréville du Gâtinais, qui accueille le conseil communautaire. Monsieur Poisson prononce quelques mots d'accueil et présente brièvement sa commune.

Monsieur le Président précise que Monsieur Ketschker du PETR devait présenter le Rézo Pouce aux membres du conseil. Mais comme il va aller à la rencontre de chaque maire et qu'une présentation va être faite en commission services à la population, il n'a pas été jugé utile de rajouter une présentation en conseil communautaire.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

**D2018/055 :** Entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers de la Communauté de Communes- Passation d'un marché avec la société SGA MEYER pour le lot 1 : Secteur de Bellegarde, pour le lot 2 : Secteur de Châtillon-Coligny et pour le lot 3 : Secteur de Lorris.

N° de prix	Prestations	Unité de prix	CAMPAGNE Prix unitaire en € T.T.C	URGENCE Prix unitaire en € T.T.C
	<b>Dans le cadre de campagnes d'entretien</b>		TVA 10%	TVA 10%
1	Vidange des installations d'assainissement non collectif comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le déplacement et la mise à disposition du matériel et du personnel nécessaire ;</li> <li>○ La vidange et le nettoyage de l'installation complète et quelle que soit sa composition (fosses toutes eaux , fosses septiques, fosses étanches , bac à graisses , puisards , filtres à pouzzolane, ...) ;</li> <li>○ La vérification de l'écoulement ;</li> <li>○ La fourniture d'une fiche d'intervention et d'un bordereau de suivi des matières de vidange</li> <li>○ Forfait évacuation des matières de vidange en centre de traitement</li> </ul>	Forfait 3 m <sup>3</sup>	125	140
2	Vidange d'une fosse supplémentaire sur le même site	Forfait supp.	55	60
3	Evacuation des matières de vidange en centre de traitement au-delà de 3m3	m <sup>3</sup> supplémentaire	18	18
4	Décachage et recherche des installations :	1/2 heure	35	35
5	Débouchage et curage des canalisations et des drains des installations :	1/2 heure	2	2
6	10 m supplémentaire de tuyau d'aspiration au-delà du forfait 30m	Forfait supp.	12	12
7	Forfait de déplacement (en cas d'impossibilité d'effectuer la prestation) :	Forfait intervention	0	0

**D2019/001 :** Plaquette Programmation Culturelle, Carnets d'entrées et badges- Devis à passer avec l'entreprise I.D.B Nouvelle Génération pour un montant de 2 270 € HT soit 2 724 € TTC.

**D2019/002 :** Distribution Plaquettes Programmation Culturelle- Devis à passer avec la Poste pour un montant de 2 528,97 € HT soit 3 034,76 € TTC.

**D2019/003 :** Evènement « Ma Ville a du Talent »- Convention de partenariat avec la SASU MSP pour un montant de 5 995 € HT soit 7 194 € TTC.

**D2019/004 :** Marché public de prestations de services d'assurance 2019-2021 – Lot 1 : Assurance Dommages aux biens et risques annexes- Passation d'un marché avec Groupama pour un montant de :

<b>LOT 1 : DOMMAGES AUX BIENS</b> <b>Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31</b> <b>décembre 2019</b> <b>FRANCHISE GENERALE DAB : 500 €</b> <b>FRANCHISE VOL : 1 500 €</b>	<b>PRIX</b>
Offre en € H.T.	<b>5 054,98 €</b>
T.V.A.- TAXES	<b>429,67 €</b>
Offre en € T.T.C.	<b>5 484,65 €</b>
Indice de prix	<b>FFB au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 soit 988,10</b>
Périodicité	<b>Annuel</b>
<b>LOT 1 : DOMMAGES AUX BIENS</b> <b>Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31</b> <b>décembre 2021</b> <b>FRANCHISE GENERALE DAB : 500 €</b> <b>FRANCHISE VOL : 1 500 €</b>	<b>PRIX</b>
Offre en € H.T.	<b>2 121,84 €</b>
T.V.A.- TAXES	<b>180,36 €</b>
Offre en € T.T.C.	<b>2 302,20 €</b>
Indice de prix	<b>FFB au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 soit 988,10</b>
Périodicité	<b>Annuel</b>

**D2019/005** : Marché public de prestations de services d'assurance 2019-2021 – Lot 2 : Responsabilité civile, protection juridique, protection fonctionnelle des agents et élus - Passation d'un marché avec PNAS Assurances pour un montant de :

<b>LOT 2 : Responsabilité civile- Protection juridique</b>	<b>Prix</b>
Offre en € H.T.	1 853,01 €
Taxes	166,77 €
Offre en € TTC	2 074,78 €
Indice de prix	Sans objet
Périodicité	1 an
Protection juridique générale	Prime HT : 1 530,01 € Prime TTC : 1 735,03 €
Protection juridique des agents et élus	Prime HT : 264,55 € Prime TTC : 300 €

**D2019/006** : Insertion Presse des manifestations culturelles- Devis à passer avec Centre France pour un montant de 4 114 € HT soit 4 936,80 € TTC.

**D2019/007** : Distribution de flyers- Mise à disposition de personnel – Devis à passer avec Solidarité Emploi Gâtinais pour un montant de 3 910.50 €.

**D2019/008** : Modification d'une régie de recettes des locations des espaces culturels : Espace des Etangs et Espace Colette.

**D2019/009** : Création d'une régie de recettes de la billetterie de l'Espace des Etangs.

**D2019/010** : Acte constitutif d'une sous-régie de recettes auprès du service culturel de la Communauté de Communes (Bellegarde)

**D2019/011** : Acte constitutif d'une sous-régie de recettes auprès du service culturel de la Communauté de Communes (Lorris)

**D2019/012** : Acte constitutif d'une sous-régie de recettes auprès du service culturel de la Communauté de Communes (Châtillon-Coligny)

**D2019/013** : Mission de coordination SPS concernant la restructuration de l'ancien EHPAD de Châtillon-Coligny en vue de l'extension de la MSP, la création d'une MSAP et de locaux pour les associations- Passation d'un marché avec APAVE Parisienne SAS pour un montant de 5 375 € HT soit 6 450 € TTC.

**D2019/014** : Mission de Contrôle Technique concernant la restructuration de l'ancien EHPAD de Châtillon-Coligny en vue de l'extension de la MSP, la création d'une MSAP et de locaux pour les associations- Passation d'un marché avec DEKRA Industrial SAS pour un montant de 12 055 € HT soit 14 466 € TTC.

**D2019/015** : Fourniture d'enrobé à froid (Pôle Châtillonnais)- Passation d'un marché à bons de commande avec la société COLAS pour un montant de :

N°	DESIGNATION	U	Prix unitaire HT
1	Fourniture d'enrobé à froids stockables chargés sur site	TONNE	97,50 €
2	Fourniture d'enrobé à froids stockables et livraison sur les <b>communes du Châtillonnais</b>	TONNE	135 €

Le montant maximum est fixé à 10 000 €.

**D2019/016** : Fourniture de caillebotis pour le Bassin de Natation de Lorris- Devis à passer avec l'entreprise SAREPS pour un montant de 3 716 € HT soit 4 459,20 € TTC.

**D2019/017** : Fourniture d'enrobé à froid (Pôle du Lorriçois) – Passation d'un marché à bons de commande avec la société VAUVELLE

N°	DESIGNATION	U	Prix unitaire HT
1	Fourniture d'enrobé à froids stockables chargés sur site	TONNE	95 €
2	Fourniture d'enrobé à froids stockables et livraison sur les <b>communes du Lorriçois</b>	TONNE	130 €

**D2019/018** : Fourniture d'enrobé à froid (Pôle du Bellegardois) – Passation d'un marché à bons de commande avec la société EUROVIA

N°	DESIGNATION	U	Prix unitaire HT
1	Fourniture d'enrobé à froids stockables chargés sur site	TONNE	85,90 €
2	Fourniture d'enrobé à froids stockables et livraison sur les <b>communes du Bellegardois</b>	TONNE	113,40 €

### 1. Voirie- Approbation du programme de voirie- Autorisation de lancer la consultation des entreprises et approbation des conventions de groupement de commandes

Les Communes de Auvilliers, Châtillon-Coligny, Montbouy, Nesploy et Ste Geneviève des Bois, souhaitent réaliser des travaux de voirie qui ne sont pas de la compétence de la Communauté de Communes (travaux de bordures et trottoirs et de réseaux, travaux de revêtement d'un chemin calcaire, travaux d'aménagements sécuritaires ...).

Afin que ces travaux soient traités en même temps que le marché 2019 du programme de travaux de voiries de la Communauté de Communes et ainsi puissent bénéficier de la même procédure de consultation, il est possible de mettre en place un groupement de commandes entre les communes et la Communauté.

Ce groupement de commandes est établi par une convention qui prévoit que :

- Pour la dévolution des travaux, le coordonnateur de l'opération est la Communauté de Communes ;
- La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Communauté de Communes au nom du groupement de commandes ;
- Les opérations communales feront l'objet d'un dispositif de facturation directe à la commune.

La procédure de consultation à mettre en œuvre dans le cadre de ce marché est la procédure adaptée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

- La valeur technique de l'offre : coefficient : 60
- Le prix des prestations : coefficient : 40

Le montant estimatif total du marché est de 1 333 050 € H.T. répartis sur 4 lots (incluant le montant à charge des communes dans le cadre du groupement de commandes, ainsi que les tranches conditionnelles).

L'allotissement est le suivant :

Lot 1 : pôle Bellegarde

Lot 2 : pôle Châtillon-Coligny

Lot 3 : pôle Lorris

Lot 5 : enrobé coulé à froid (ECF)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'ASSURER**, dans le cadre du marché 2019 du programme de travaux de voiries et par le biais d'un groupement de commandes, la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de voirie ;
- **D'APPROUVER** la mise en place d'une convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec les communes d'Auvilliers, Châtillon-Coligny, Montbouy, Nesploy et Ste Geneviève des Bois;
- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention. ;
- **D'APPROUVER** le programme 2019 des travaux de voiries ;
- **D'AUTORISER** le Président à lancer la Consultation des entreprises par le biais de la procédure adaptée ;
- **DE CHARGER** M. le Président de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental du Loiret pour le financement de ces travaux.

Monsieur Alain THILLOU : fait remarquer que 180 tonnes ne seront pas suffisantes pour la réfection de la voie sur Mézière en Gâtinais.

Monsieur Alain GRANDPIERRE : indique que ce volume sera vérifié et il sera ajusté si cela s'avère nécessaire.

Monsieur Gérard BEAUDOIN : demande ce qu'il en est du pontage de fissures.

Monsieur Alain GRANDPIERRE : précise que c'est un autre marché, que cela entre dans le cadre de l'entretien.

## 2. Office de tourisme communautaire- Composition du Conseil d'Exploitation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L1412-2, L2221-2, R2221-1 & suivants

VU les statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

VU la délibération n° 2018-154 de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en date du 18/12/2018, créant l'Office de Tourisme Intercommunal et adoptant ses statuts,

VU l'avis du bureau de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, en date du 29/01/2019,

ENTENDU l'exposé du Président, qui :

\* Rappelle que les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal, adoptés par délibération du 18/12/2018, prévoient que le Conseil d'Exploitation de l'office, dont le rôle est consultatif, est composé de 9 membres, issus prioritairement du Conseil Communautaire. Il peut être élargi à des membres de la Commission Tourisme et Culture.

\*Propose de modifier cette composition pour porter à 12 le nombre de membres du Conseil d'Exploitation.

\* Rappelle que conformément à l'article R2221-5 du CGCT, les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés par le Conseil, sur proposition du Président.

\* Propose les candidatures suivantes :

BAKAES Gérald
BEAUDOIN Gérard
DAUX Dominique
FEVRIER Albert
FLAUDER-CLAUS Véronique
JEAN André
MALET Jean-Jacques
MARCEAUX Marie-Annick
MOINEAU Bernard
MONTAGUT Bérangère
LOUDIN Jean-Loup
ROBINEAU Isabelle

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **DE PORTER** à 12 le nombre de membres du Conseil d'Exploitation,
- **DE DESIGNER** en qualité de membres du Conseil d'Exploitation de la régie à seule autonomie financière chargée de la gestion de l'Office de Tourisme intercommunal les personnes suivantes :

BAKAES Gérald
BEAUDOIN Gérard
DAUX Dominique
FEVRIER Albert
FLAUDER-CLAUS Véronique
JEAN André
MALET Jean-Jacques
MARCEAUX Marie-Annick
MOINEAU Bernard
MONTAGUT Bérangère
LOUDIN Jean-Loup
ROBINEAU Isabelle

*Madame Isabelle ROBINEAU : précise qu'il est proposé de modifier le nombre de membres au conseil d'exploitation afin que sa composition passe de 9 à 12 membres.*

### **3. Ressources Humaines- Modification du tableau des effectifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

La présente modification du tableau des effectifs porte sur l'application de la réforme « Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations » reclassant les agents au grade d'Educateurs de Jeunes Enfants initialement en catégorie B et les plaçant à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 en catégorie A.

Le président rappelle que la Communauté de Communes a créé, par délibération du 18/12/2018, un Office de Tourisme Intercommunal en régie à autonomie financière à compter du 01/02/2019,

Le Président Indique la nécessité d'apporter une structuration nouvelle au service culture de la Communauté de Communes. Le poste existant de chargé(e) de mission tourisme et culture à temps complet a vocation à s'effacer pour être remplacé par un poste de directeur(trice) d'office de tourisme à temps non complet d'une part, et un poste de chargé(e) de mission culture à temps non complet d'autre part.

Il Indique qu'il est nécessaire de créer un poste de directeur(trice) pour cet Office de Tourisme Intercommunal, à temps non complet, dans le grade de référence des attachés territoriaux. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 21 heures.

Il propose de créer un poste de chargé de mission culture à temps non complet dans le grade de référence des attachés territoriaux. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 14 heures.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **DE CREER** un poste de directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal à temps non complet dans le grade de référence des attachés territoriaux, pour une durée hebdomadaire de travail de 21h, à compter du 01/03/2019.
- **DE CREER** un poste de chargé de mission culture à temps non complet dans le grade de référence des attachés territoriaux, pour une durée hebdomadaire de travail de 14 heures, à compter du 01/03/2019.
- **DE PRÉVOIR** la possibilité de recruter un agent non titulaire sur ces postes
- **D'AUTORISER** le Président à déclarer les vacances du poste et à procéder au recrutement
- **D'APPROUVER**, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, le reclassement en catégorie A des agents au grade d'Educateurs de Jeunes Enfants initialement en catégorie B.
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs des emplois permanents de la Communauté de Communes, comme suit, les crédits nécessaires étant inscrits au budget :

Cadres d'emplois	Grades	Catégories	Nombres d'emplois à temps complet		Nombres d'emplois à temps non complet	
			Créés	Pourvus	Créés	Pourvus
<b>Filière administrative</b>			<b>24</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
Attachés territoriaux	Attaché Principal	A	3	3		
	Attaché	A	4	2	2 (1 à 21/35 <sup>ème</sup> et 1 à 14/35 <sup>ème</sup> )	2 (1 à 21/35 <sup>ème</sup> et 1 à 14/35 <sup>ème</sup> )
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2		
	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0		
	Rédacteur	B	1	1		
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3		
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	2	1(14/35 <sup>ème</sup> )	1
	Adjoint administratif	C	6	5	1 (14/35 <sup>ème</sup> ) et 1 (28/35 <sup>ème</sup> )	1
<b>Filière technique</b>			<b>13</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Techniciens territoriaux</b>	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	1		
	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2		
	Technicien	B	1	1		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	1	1		
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1		
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1		
	Adjoint technique	C	4	3	2 (22/35 <sup>ème</sup> et 7/35 <sup>ème</sup> )	2
<b>Filière sportive</b>			<b>5</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Educateurs territoriaux des APS	Educateur Territorial des APS ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3		
	Educateur Territorial des APS pal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0		
	Educateur Territorial des APS	B	1	1		
<b>Filière médico-sociale</b>			<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	1	1	1 (28/35 <sup>ème</sup> )	1
	Educateur de Jeunes Enfants	B	1	0	1	0
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	C			2 (31,40/35 <sup>ème</sup> ) (20,40/35 <sup>ème</sup> )	2

Filière animation			11	8	13	9
Animateur	Animateur	B	2	0		
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	C	1	1		
	Adjoints d'animation	C	8	7	1 (14,73/35 <sup>ème</sup> )	1
					1 (18,51/35 <sup>ème</sup> )	1
					1 (18,34/35 <sup>ème</sup> )	1
					1 (16,55/35 <sup>ème</sup> )	0
					1 (21/35 <sup>ème</sup> )	1
					1(18,11/35 <sup>ème</sup> )	1
					1 (17,51/35 <sup>ème</sup> )	1
					1(17,50/35 <sup>ème</sup> )	1
					1(20/35 <sup>ème</sup> )	1
					1(25/35 <sup>ème</sup> )	0
					1(14,73 <sup>ème</sup> )	1
					2(30/35ème)	0

*Madame Isabelle ROBINEAU : cette création permet de réorganiser l'office de tourisme. L'agent recruté début 2018 était chargé de mission culture et devient pour 60% directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal et pour 40 % chargé de mission culture.*

#### 4. Office de tourisme communautaire- Adoption du budget primitif

VU les statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

VU la délibération n° 2018-154 de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en date du 18/12/2018, créant l'Office de Tourisme Intercommunal et le budget annexe M14 afférent à compter du 01/02/2019

ENTENDU l'exposé du Président, qui :

\* Rappelle que la délibération de création de l'Office de Tourisme Intercommunal, en date du 18/12/2018, prévoit de doter le budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal d'une subvention initiale du budget principal d'un montant de 60 000€,

\* Propose le budget ci-annexé pour l'Office de Tourisme Intercommunal

\* Précise que ce budget initial est destiné à permettre à l'Office de Tourisme Intercommunal de débiter son activité. Il sera appelé à être abondé pour couvrir tout l'exercice 2019 lors du vote du budget communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **De VOTER** par nature le budget primitif annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal pour 2019, s'équilibrant en recettes et en dépenses pour l'ensemble des charges de la section de fonctionnement à 60 000 € et pour l'ensemble des charges de la section d'investissement à 10 900 €.

*Monsieur Guy BAILLEUL : demande si le budget prévu sera suffisant avec la nouvelle organisation.*

*Madame Delphine COURBIER : précise que l'Office de Tourisme ne sera pas en charge de missions culturelles hormis la vente de billets pour l'Espace des Etangs. Avant la Communauté de communes versait des subventions aux associations, ce qui ne sera plus le cas. Par ailleurs, le budget voté est un budget provisoire dans l'attente du vote du budget en avril.*

*Madame Isabelle ROBINEAU : Indique qu'il est envisagé que les agents des offices puissent tourner afin que les agents soient remplacés en cas d'absence ou de congés.*

*Monsieur Bernard BANNERY : demande s'il a été mis en place une taxe de séjour sur le territoire.*

*Madame Isabelle ROBINEAU : répond que cette taxe n'a pas encore été mise en place mais qu'une réflexion est menée sur ce point.*



## 5. Finances- Fixation des attributions de compensations provisoires

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la délibération de la communauté de Communes du Bellegardois en date du 15/09/2015, fixant les modalités de facturation du service d'instruction du droit des sols par impact sur les Attribution de Compensation,

VU la délibération n° 2018-011 de la communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en date du 13/02/2018 adoptant la convention proposée aux Communes pour l'instruction du droit des sols

VU les conventions d'instruction du droit des sols conclues avec les 33 communes du territoire dotées d'un PLU ou d'une carte communale,

ENTENDU l'exposé du Président, qui :

\* Rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (Clect), s'est réunie à 4 reprises en 2018 pour examiner les conditions financières des ajustements des compétences communautaires. Chaque fois les Communes ont été appelées à délibérer sur les conditions proposées à l'appui des modifications de compétences

\* Explique que les attributions de compensations provisoires 2019 intègrent les ajustements de compétences réalisés suite aux Clect des 09/03 et 15/06/2018.

Elles intègrent aussi le transfert du contingent SDIS (Clect du 21/09/2018).

En revanche elles n'intègrent pas les autres composantes de la Clect du 21/09/2018, à savoir le transfert de la piscine de Bellegarde et la rétrocession du stade de Châtillon-Coligny, qui ne prendront effet qu'à compter du 01/04/2019, à la demande des services préfectoraux.

Par ailleurs, les attributions de compensation provisoires sont impactées du recours au service commun d'instruction du droit des sols, conformément aux conventions signées avec les Communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

**- DE FIXER** le montant des attributions de compensation provisoires (AC provisoires) pour 2019 comme suit :

	AC année pleine suite à la clect du 15.06.2018	AC année pleine suite à la clect du 21.09.2018 sdis seul	piscine et stade 9/12è	contribution Gemapi 2€ (pop totale 2019)	prévisionnel 2019 avant participation au service ADS	Participation service ADS 2018	prévisionnel 2019 avec participation au service ADS
Aillant-sur-Milleron	-30 236,55 €	-42 836,55 €			-42 836,55 €	-174,74 €	-43 011,29 €
Châtillon-Coligny	-51 402,80 €	-110 442,80 €	-16 660,11 €		-127 102,91 €	-1 788,23 €	-128 891,14 €
Cortrat	-7 095,00 €	-9 675,00 €			-9 675,00 €	-167,97 €	-9 842,97 €
Dammarie sur Loing	-27 363,00 €	-42 693,00 €			-42 693,00 €	0,00 €	-42 693,00 €
La Chapelle sur Aveyron	-46 718,00 €	-66 758,00 €			-66 758,00 €	-576,43 €	-67 334,43 €
Le Charme	-12 201,70 €	-16 641,70 €			-16 641,70 €	-38,85 €	-16 680,55 €
Montbouy	-41 130,70 €	-63 870,70 €			-63 870,70 €	-498,13 €	-64 368,83 €
Montcresson	-108 076,00 €	-147 796,00 €			-147 796,00 €	-1 307,31 €	-149 103,31 €
Nogent surt Vernisson	517 822,10 €	440 152,10 €			440 152,10 €	-1 632,43 €	438 519,67 €
Pressigny les Pins	40 462,00 €	25 282,00 €			25 282,00 €	-761,20 €	24 520,80 €
Saint Maurice sur Aveyron	-105 090,00 €	-132 210,00 €			-132 210,00 €	-581,37 €	-132 791,37 €
Sainte Geneviève des Bois	-85 223,90 €	-118 823,90 €			-118 823,90 €	-922,00 €	-119 745,90 €
chailly en gâtinais	-52 411,66 €	-73 861,66 €			-73 861,66 €	-976,91 €	-74 838,57 €
Chatenoy	-28 170,48 €	-42 780,48 €			-42 780,48 €	-797,05 €	-43 577,53 €
coudroy	-31 573,97 €	-41 923,97 €			-41 923,97 €	0,00 €	-41 923,97 €
lorris	601 424,81 €	511 604,81 €			511 604,81 €	-3 375,73 €	508 229,08 €
la cour marigny	-36 723,04 €	-47 313,04 €			-47 313,04 €	-275,30 €	-47 588,34 €
Montereau	-34 264,13 €	-53 104,13 €			-53 104,13 €	-1 172,24 €	-54 276,37 €
Noyers	-39 064,77 €	-63 064,77 €			-63 064,77 €	-1 214,43 €	-64 279,20 €
Oussoy en gâtinais	-39 804,01 €	-52 674,01 €			-52 674,01 €	-280,90 €	-52 954,91 €
Ouzouer des champs	-21 139,70 €	-29 119,70 €			-29 119,70 €	0,00 €	-29 119,70 €
Presnoy	-21 681,57 €	-29 271,57 €			-29 271,57 €	0,00 €	-29 271,57 €
St Hilaire	31 717,46 €	26 467,46 €			26 467,46 €	0,00 €	26 467,46 €

Thimory	-37 603,10 €	-60 223,10 €			-60 223,10 €	-910,04 €	-61 133,14 €
Varennas changy	53 186,93 €	7 256,93 €			7 256,93 €	-1 828,60 €	5 428,33 €
Vieilles maisons	-29 137,83 €	-48 727,83 €			-48 727,83 €	-663,53 €	-49 391,36 €
Auvilliers	-49 397,67 €	-60 887,67 €			-60 887,67 €	-927,24 €	-61 814,91 €
Beauchamps	-51 347,31 €	-64 307,31 €			-64 307,31 €	-816,20 €	-65 123,51 €
Bellegarde	643 669,90 €	588 439,90 €	-50 814,75 €		537 625,15 €	-4 038,47 €	533 586,68 €
Chapelon	-28 191,60 €	-36 291,60 €		-530,00 €	-36 821,60 €	-283,91 €	-37 105,51 €
Fréville	-11 359,26 €	-16 999,26 €		-372,00 €	-17 371,26 €	-539,91 €	-17 911,17 €
Ladon	9 800,55 €	-33 489,45 €			-33 489,45 €	-2 500,55 €	-35 990,00 €
Mézières	9 609,00 €	1 359,00 €		-552,00 €	807,00 €	-302,69 €	504,31 €
Moulon	-25 565,00 €	-31 895,00 €		-416,00 €	-32 311,00 €	-160,44 €	-32 471,44 €
Nesploy	-45 926,00 €	-57 536,00 €			-57 536,00 €	-595,97 €	-58 131,97 €
Ouzouer sous Bellegarde	-27 887,00 €	-37 427,00 €			-37 427,00 €	-508,05 €	-37 935,05 €
Quiers sur Bezonde	-96 378,65 €	-131 958,65 €	-25 407,75 €		-157 366,40 €	-2 396,14 €	-159 762,54 €
Villemoutiers	-56 605,76 €	-71 215,76 €			-71 215,76 €	-914,87 €	-72 130,63 €
total	628 922,59 €	-235 257,41 €	-92 882,61 €	-1 870,00 €	-330 010,02 €	-33 927,83 €	-363 937,85 €

Monsieur Albert FEVRIER : La Préfecture n'a pas voulu valider les statuts approuvés en septembre 2018 par la prise d'un arrêté bien que les communes aient donné un avis favorable à la majorité qualifiée. L'arrêté n'a donc pas été signé car les services de la préfecture ne souhaitaient pas le maintien de compétences territorialisées. Ils ne tiendront compte que des statuts approuvés en décembre 2018, sauf pour le SDIS où le transfert est pris en compte dès janvier 2020.

Monsieur Gérard BEAUDOIN : Pour ma commune par exemple, cela représente 10 000 € en plus sur le budget.

Monsieur Albert FEVRIER : Concernant les compétences en lien avec la fourrière et le SDIS, c'est transparent pour les communes car soit elles contribuaient, soit après transfert c'est la Communauté de communes qui contribue et les communes versent des attributions de compensation (fixées dans le cadre du transfert de charges).

Monsieur Guy BAILLEUL : Indique que concernant sa commune, il a noté une perte de 4 000 € sur les transferts liés au SDIS.

Madame Delphine COURBIER : explique que concernant le SDIS sur le Lorrigois, la rétrocession puis de nouveau le transfert équivalent à revenir à la situation d'origine.

## 6. Finances- Octroi d'un fonds de concours à la Commune d'Aillant sur Milleron pour des travaux d'aménagement du bourg

La communauté de communes a adopté un règlement des fonds de concours par délibération du 22 mai 2018. Pour mémoire, une commune porteuse d'un projet d'équipement peut solliciter un fonds de concours communautaire, sous réserve que celui-ci relève des opérations éligibles définies par le règlement.

La commune d'Aillant sur Milleron sollicite un fonds de concours pour l'aménagement du bourg (sécurisation de l'entrée de bourg et pavage devant la mairie).

Le coût de l'opération est de 126 293,83 € HT. Le projet est financé par la DETR pour un montant de 43 320,00 € (34%) et par le Département pour un montant de 36 389,70 € (28%). Le reste à charge de la commune est donc de 46 584,13 € HT.

La commune sollicite un fonds de concours pour le financement de ce reste à charge. Celui-ci peut s'élever à 20 000 €, conformément au plafond fixé par le règlement des fonds de concours communautaires.

Ceci exposé,

### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** un fonds de concours à la commune d'Aillant sur Milleron pour des travaux d'aménagement du bourg, pour un montant de 20 000 €.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Monsieur Alain GERMAIN : fait part de son désaccord sur le fait de prendre en compte ce dossier. Car si tous les projets sont acceptés, l'enveloppe fixée annuellement ne suffira pas. Il importe de définir précisément les projets susceptibles d'être retenus.

Monsieur Albert FEVRIER : Indique que ce point a fait l'objet d'échanges en Bureau, et qu'il a été convenu de revoir le règlement d'attribution des fonds de concours. Celui-ci va être modifié.

Monsieur Alain DEPRUN : Si on modifie le règlement, certaines communes seront lésées.

Monsieur Alain GRANDPIERRE : précise que dans le cadre de la DETR, chaque année il y a des réunions pour ajuster les conditions d'octroi. Une réflexion doit être initiée afin de préciser les projets. On proposera qu'une liste de projets soit déposée à une date donnée. Il faut accepter le principe de faire évoluer le dispositif.

Monsieur Jean-Jacques MALET : propose que pour 2019, il soit établi un règlement avec un plafond, avec un pourcentage déterminé selon la nature des travaux. Il faut arrêter une liste de projets par année.

Monsieur Guy BAILLEUL : il faut être vigilant sur la nature des travaux et ne pas faire de l'épicerie.

Monsieur Jean-Jacques MALET : On a été dans l'obligation de lisser nos compétences. Il faudra revoir les lissages des compétences à l'avenir. On a conscience que les petites communes souffrent.

Monsieur Guy BAILLEUL : Les petites communes ne vont plus pouvoir accéder aux aides car elles n'ont pas les moyens de payer le reste à charge.

### 7. Maison des services à la population Châtillon-Coligny - Autorisation de déposer le permis de construire et approbation de l'Avant-projet définitif

Un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement de la maison des services à la population située à Châtillon-Coligny a été attribué par délibération du 16 juillet 2018 au groupement représenté par le cabinet Vincent Bourgoïn pour un montant de 180 000 € HT. Le groupement se compose des cabinets BSI (BET structure béton), ECI (BET fluides), Privat Crespeau (économiste), et INCA (BET VRD).

Pour rappel, le programme de l'opération prévoit la réhabilitation, déconstruction / reconstruction y compris désamiantage de l'ancien EHPAD en vue de :

- o L'extension de la MSP : création de locaux paramédicaux et médicaux en interface avec les cabinets existants.
- o La création d'une MSAP : création de bureaux pour des permanences d'associations, d'un espace accueil et de locaux support.
- o La création de bureaux, et de locaux archives pour le SSIAD et l'ADAPA.
- o En complément du service existant, la création d'une salle d'activités et d'un bureau RAM (Relais Assistantes Maternelles).
- o Le projet prévoit également la création d'espaces supports associés ainsi que le réaménagement des espaces extérieurs : gestion des flux et des accès, parkings, aménagements paysagers, etc.

Le maître d'œuvre a remis l'avant-projet définitif qui doit faire l'objet d'une validation par le maître d'ouvrage.

Par ailleurs, il convient d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de permis de construire.

Ceci exposé,

### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avant-projet définitif dans le cadre du projet d'aménagement de la maison des services à la population située à Châtillon-Coligny,
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à déposer une demande de permis de construire
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Madame Valérie MARTIN : commente le plan du projet qui a été remis sur table et la raison de l'existence d'un espace brut. Elle précise que cela ne modifie pas le montant des travaux.

**8. Maison des services à la population- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Demandes de subventions auprès du Département du Loiret et de la CAF**

Concernant les travaux d'aménagement de la maison des services à la population de Chatillon-Coligny en vue de l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), la création d'une Maison de Services au public (MSAP), la création d'une salle d'activités pour le RAM, un bureau et des cabinets de consultation PMI et la création de bureaux, et de locaux archives pour le SSIAD et l'ADAPA, il convient d'approuver le plan de financement et d'autoriser la demande des subventions.

Le coût des travaux est estimé à 2 256 282 € HT et le coût total de l'opération est estimé à 2 654 323,08 € HT.

Le projet est éligible à la DETR et afin de déposer un dossier de demande de subvention, il convient d'adopter le plan de financement modifié :

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€HT)	HT	TTC
Diagnostiques et frais préliminaire	30 000,00 €	36 000,00 €	Autofinancement	1 254 772,08 €	1 505 726,50 €
Travaux	2 256 282,00 €	2 707 538,40 €	Département	793 551,00 €	952 261,20 €
Honoraires et frais	368 041,08 €	441 649,30 €	CAF	256 000,00 €	307 200,00 €
			DETR	350 000,00 €	420 000,00 €
TOTAL	2 654 323,08 €	3 185 187,70 €	TOTAL	2 654 323,08 €	3 185 187,70 €

Le montant sollicité de la subvention au titre de la DETR est de 350 000 euros, soit 35 % du coût plafonné à 1 000 000 euros.

Ceci exposé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le projet pour un montant de 2 654 323,08 euros HT,
- **D'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** une subvention de 350 000 euros au titre de la DETR, soit 35 % du coût plafonné à 1 000 000 euros
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de la CAF et du Département du Loiret.

**9. Enfance-jeunesse- Approbation du contrat enfance jeunesse à passer avec la CAF pour les années 2018 à 2021**

Le contrat enfance et jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Il est proposé d'approuver le CEJ concernant la période 2018-2021 avec la CAF.

Sont éligibles à la prestation de service Contrat enfance jeunesse, les nouveaux développements ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat enfance jeunesse précédant le présent CEJ, qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus.

Ceci exposé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le contrat enfance jeunesse à passer avec la CAF pour les années 2018-2021
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit contrat.

*Monsieur Bernard MOINEAU : précise que la CAF est un partenaire essentiel pour développer les actions enfance et jeunesse. Il donne des éléments chiffrés pour préciser la part de financement apportée par ce partenaire : Dépenses de fonctionnement de toutes les actions enfance et jeunesse : 815 140 € Recettes de fonctionnement (familles et CAF) : 478 890 € ce qui représente 58% par rapport aux dépenses (Recettes de la CAF et des familles).*

*Les recettes de la CAF représentent 40% des dépenses de fonctionnement soit 314 000 €.*

Monsieur MALET : déplore que les actions conduites sur le Bellegardois n'apparaissent pas.  
Monsieur MOINEAU précise que le contrat sur le Bellegardois sera renégocié l'année prochaine.

## 10. Enfance-jeunesse- Attribution d'une subvention à l'association Roses et Vacances

L'association Roses et Vacances organise un séjour d'une semaine en station de ski avec une activité principale : découverte de l'activité ski.

L'objectif est de rendre accessible à tous les jeunes (public cible de 9 ans à 16 ans) un séjour de vacances hors foyer familial. Les enjeux éducatifs sont de développer l'autonomie et de favoriser le « vivre ensemble ». Le séjour se déroulera du 10 février 2019 au 16 février 2019 en Savoie.

La subvention sollicitée est de 3610 euros, ce qui correspond au coût du transport.

Il est proposé de verser cette subvention, ce séjour entrant dans le cadre de la compétence accueil de loisirs.

Ceci exposé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 3610 euros à l'association Roses et Vacances, dans le cadre de l'accueil de loisirs, et dans le but d'organiser un séjour ski pour les jeunes de 9 à 16 ans.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document ci-afférent.

Monsieur Guy BAILLEUL : demande combien d'enfants cela concerne.

Monsieur Bernard MOINEAU : sont concernés environ 35 enfants.

Monsieur Jean-Jacques MALET : précise que cela fait 50 ans que des enfants sont envoyés en séjour ski.

Monsieur Bernard MOINEAU : Indique que la Communauté de communes a harmonisé la compétence pour les ALSH mais n'a pas harmonisé le mode de gestion sur le Bellegardois qui est restée en gestion associative.

## 11. Eclairage public- Demande de subvention pour l'année 4 des travaux d'éclairage public sur le Châtillonnais

Dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale par le PETR, et plus particulièrement de l'action Plan Isolation régional, la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, compétente en matière de gestion et rénovation de l'Eclairage Public sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, peut bénéficier d'un soutien financier pour son projet de rénovation de l'éclairage public (12 communes) qui permettra de diminuer, à terme, par deux les consommations d'électricité sur ce poste.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **DE SOLLICITER** le soutien financier de la Région Centre dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR du Montargois-en-Gâtinais pour la réalisation de l'année 4 du programme de rénovation de l'Eclairage Public porté par la Communauté de Communes,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

## 12. Composition des commissions- Actualisation suite à des démissions

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 19 septembre 2016, portant fusion des communautés de communes de Lorris, du Bellegardois et de Châtillon Coligny au 1er janvier 2017 ;

Conformément aux articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du CGCT, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le conseil communautaire a créé 11 commissions thématiques lors de sa séance du 17 janvier 2017 :

- Développement économique et relations avec les syndicats (type SIVLO, pays...)
- Développement culturel et touristique
- Urbanisme et habitat
- Voirie et éclairage public
- SPANC et cycle de l'eau
- Bâtiments et espaces verts
- Petite enfance, enfance-jeunesse, sport
- Services à la population
- Finances, achats
- Ressources humaines, mutualisation
- Communication

Lors de sa séance du 9 février 2017, la Communauté de Communes a délibéré sur la composition des commissions.

Au regard des propositions faites par chaque commune, lors de sa séance du 26 Juin 2018, la Communauté de Communes a délibéré sur la reconstitution des commissions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **De DESIGNER** en tant que membres des commissions les personnes listées dans les tableaux ci-dessous.

**COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES SYNDICATS » :**

Nom	Prénom	Commune
ARCHENAULT	Eric	Beauchamps sur Huillard
BARNAULT	Pascal	Presnoy
BEZARD	Didier	Lorris
BOUFRON	Thierry	Ouzouer des Champs
BOUWYN	Marc	Varennes-Changy
BRUCY	Michel	Moulon
CHAPUIS	Lysiane	Aillant sur Milleron
CHEVALLIER	Bruno	Coudroy
DEBOUZY	Jean	Montereau
DENEUBOURG	Françoise	Saint Maurice sur Aveyron
FRANCOIS	Isabelle	Châtillon-Coligny
GARAVOGLIA	Danièle	Noyers
RONNEL	Guillaume	Nesploy
LEFEBVRE	Jean-Jacques	Thimory
LEVASSEUR	François	Ouzouer sous Bellegarde
LUTTON	Fabrice	Mezières en Gâtinais
MALET	Jean-Jacques	Bellegarde
MARTINON	Pierre	La Cour Marigny
MOREAU	Philippe	Nogent sur Vernisson
PETIAU	Xavier	Villemoutiers
PETIT	Pierre-Louis	Montbouy
SALIN	Denis	Dammarié sur Loing
TOUSSAINT	Arnaud	Quiers sur Bezonde

**COMMISSION « DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE » :**

Nom	Prénom	Commune
BANNERY	Bernard	Cortrat
BUSSY-ROUSSEAU	Alexandra	Varennes-changy
DES DORIDES	Gratiane	Nogent sur Vernisson
DESHAYES	Françoise	Le Charme
DUSSAILLANT	Jean Pierre	Beauchamps sur Huillard
MARTIN	François	Nesploy
FRECHET	Isabelle	Bellegarde
HOURNON	Eliane	La Cour Marigny
HOUY	Claude	Ouzouer sous Bellegarde
LEROY	Daniel	Vieilles-Maisons/Joudry
LOQUET	Jack	Montereau
MANTECON	Véronique	Ste Geneviève des Bois

<b>MARCEAUX</b>	Marie-Annick	Noyers
<b>MARTIN</b>	François	Oussoy en Gâtinais
<b>MONTAGUT</b>	Bérengère	Quiers sur Bezonde
<b>PERRET</b>	Karine	Lorris
<b>PETIAU</b>	Xavier	Villemoutiers
<b>PETIT</b>	Ivan	Chailly en Gâtinais
<b>PICARD</b>	Jean-Pierre	Mézières en Gâtinais
<b>RAVAUT</b>	Stéphane	Presnoy
<b>ROBINEAU</b>	Isabelle	Le Charme
<b>SALIN</b>	Denis	Dammarie sur Loing
<b>SEBASTE-THIBAUT</b>	Annie	Ouzouer-des-Champs
<b>VAN NOORT</b>	Frédéric	St Hilaire sur Puiseaux
<b>NOTTIN</b>	<b>Jacques</b>	<b>Châtillon-Coligny</b>

**COMMISSION « URBANISME ET HABITAT » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>BEAUDOIN</b>	Gérard	Chatenoy
<b>BEAUDOIN</b>	Marie Laure	Coudroy
<b>BOUTRON</b>	Thierry	Ouzouer des Champs
<b>FONTAINE</b>	Marie-Christine	Nesploy
<b>BURGEVIN</b>	Christiane	Villemoutiers
<b>COGNOT</b>	Eliane	Nogent sur Vernisson
<b>COUTEAU</b>	Evelyne	Varennes-changy
<b>DELAVEAU</b>	Anne	Moulon
<b>DIEUDONNE DE CARFORT</b>	Sébastien	Ste Geneviève des Bois
<b>FOUASSIER</b>	Claude	Ouzouer-sous-Bellegarde
<b>GASNIER</b>	Agnès	Chailly en Gâtinais
<b>GAUCHER</b>	Michel	Beauchamps sur Huillard
<b>GERMAIN</b>	Alain	Montcresson
<b>GREGOIRE</b>	Valéry	Presnoy
<b>GUILLAUME</b>	Jean-Paul	Chapelon
<b>HEBERT</b>	Jacques	Montereau
<b>JOBET</b>	Yanic	Bellegarde
<b>LEBOEUF</b>	André	Oussoy en Gâtinais
<b>LEBRUN</b>	Patrick	Quiers sur Bezonde
<b>MAILLET</b>	Josette	Lorris
<b>MARTINON</b>	Pierre	La Cour Marigny
<b>METIER</b>	Antony	Fréville
<b>PELLETIER</b>	Marc	Noyers
<b>PICARD</b>	Jean-Pierre	Mézières en Gâtinais
<b>RAVARD</b>	Patrice	Châtillon-Coligny
<b>VIEUGUE</b>	Patrice	St Hilaire sur Puiseaux
<b>ZAGORI</b>	Evelyne	Montbouy
<b>MARCEAUX</b>	<b>Marie-Annick</b>	<b>Noyers</b>

**COMMISSION « VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>BAILLEUL</b>	Guy	Oussoy en Gâtinais
<b>BANNERY</b>	Bernard	Cortrat
<b>BERTHAULT</b>	Jean-Luc	Auvilliers en Gâtinais
<b>BLONDEAU</b>	Dominique	Chatenoy
<b>BOSCARDIN</b>	Yves	Montbouy
<b>CHESNOY</b>	Christian	Ladon
<b>CHESTIER</b>	Patrick	Châtillon-Coligny
<b>CLEMENT</b>	Alain	Moulon
<b>COUSIN</b>	James	Presnoy
<b>DAVID</b>	Joël	Varennes-changy
<b>DEPRUN</b>	Alain	Pressigny les Pins
<b>FOURNIER</b>	Michel	Aillant sur Milleron
<b>GERMAIN</b>	Claude	Beauchamps sur Huillard

<b>GRANDPIERRE</b>	Alain	La Chapelle sur Aveyron
<b>GROENEWEG</b>	Jean-Nicolas	St Maurice sur Aveyron
<b>GUILLAUMIN</b>	William	Chapelon
<b>LAGATTU</b>	André	Ste Geneviève des Bois
<b>NOLLET</b>	Claude	Lorris
<b>PELLETIER</b>	Marc	Noyers
<b>PETIT</b>	Gérard	Villemoutiers
<b>PETITDEMANGE</b>	Daniel	Dammarie sur Loing
<b>POISSON</b>	André	Fréville
<b>POULET</b>	Michel	Vieilles Maisons / Joudry
<b>SOCHAS</b>	Yves	Thimory
<b>SECQUEVILLE</b>	Jean-Marc	Nogent sur Vernisson
<b>THIERRY</b>	Lionel	Bellegarde
<b>THILLOU</b>	Alain	Mézières en Gâtinais
<b>VIEUGUE</b>	Patrice	St Hilaire sur Puiseaux
<b>BEAUDOIN</b>	Marie-Laure	Coudroy
<b>POTTEAU</b>	François	Quiers sur Bezonde
<b>DEBOUZY</b>	Jean	Montereau
<b>POINTEAU</b>	Gérard	Montcresson
<b>MARTINON</b>	Pierre	La Cour Marigny
<b>BOUSTRON</b>	Thierry	Ouzouer des Champs
<b>CHEVALLIER</b>	Christian	La Chapelle sur Aveyron
<b>LECLERC</b>	Claude	Nesploy
<b>MOULIN</b>	Jean-Luc	Ouzouer sous Bellegarde
<b>RELAVE</b>	Xavier	Noyers
<b>CHAPUIS</b>	Lysiane	Aillant sur Milleron

**COMMISSION « SPANC ET CYCLE DE L'EAU » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>BEZILLES</b>	Christèle	Cortrat
<b>BLONDEAU</b>	Dominique	Chatenoy
<b>BOSCARDIN</b>	Yves	Montbouy
<b>BOUSTRON</b>	Thierry	Ouzouer des Champs
<b>CHEVALLIER</b>	Christian	La Chapelle sur Aveyron
<b>COUTEAU</b>	Evelyne	Varennes-changy
<b>DEPRUN</b>	Alain	Pressigny les Pins
<b>DESLAIS</b>	William	Ouzouer sous Bellegarde
<b>FLAUDER CLAUS</b>	Véronique	Châtillon-Coligny
<b>FOURNIER</b>	Michel	Aillant sur Milleron
<b>GASNIER</b>	Agnès	Chailly en Gâtinais
<b>GERMAIN</b>	Claude	Beauchamps sur Huillard
<b>GUILLAUMIN</b>	William	Chapelon
<b>HAMEAU</b>	Alain	Moulon
<b>HECKLI</b>	Alain	Montcresson
<b>JOURDAIN</b>	François	Bellegarde
<b>LEBOEUF</b>	André	Oussoy en Gâtinais
<b>LECOMTE</b>	Joël	St Hilaire sur Puiseaux
<b>LEQUIVARD</b>	Laurent	Ste Geneviève des Bois
<b>LUTTON</b>	Fabrice	Mézières en Gâtinais
<b>MAILLET</b>	Josette	Lorris
<b>MARTINON</b>	Pierre	La Cour Marigny
<b>MESNIL</b>	David	Vieilles Maisons / Joudry
<b>PELLETIER</b>	Marc	Noyers
<b>PETITDEMANGE</b>	Daniel	Dammarie sur Loing
<b>PIOT</b>	Monique	Nogent sur Vernisson
<b>PLESSIS</b>	Hervé	Montereau
<b>POISSON</b>	André	Fréville
<b>QUILLEVERE</b>	Emmanuel	Villemoutiers
<b>RAVARD</b>	Patrice	Châtillon-Coligny
<b>DELACOUR</b>	Jérôme	Nesploy
<b>TOUSSAINT</b>	Arnaud	Quiers sur Bezonde
<b>CHAPUIS</b>	Lysiane	Aillant sur Milleron



**COMMISSION « BATIMENTS ET ESPACES VERTS » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>ASSELIN</b>	Christian	Quiers sur Bezonde
<b>BEAUDIN</b>	Eric	Ouzouer sous Bellegarde
<b>BEAUDOIN</b>	Gérard	Chatenoy
<b>BOURDON</b>	Mickaël	Châtillon-Coligny
<b>BOUTRON</b>	Thierry	Ouzouer-des-Champs
<b>BRAGUE</b>	Robert	Vieilles Maisons / Joudry
<b>BRUCY</b>	Michel	Moulon
<b>DAVID</b>	Joël	Vareennes-changy
<b>FOURRE</b>	Hervé	Fréville
<b>LAGATTU</b>	André	Ste Geneviève des Bois
<b>LECOMTE</b>	Joël	St Hilaire sur Puiseaux
<b>LEFEBVRE</b>	Jean-Jacques	Thimory
<b>LEFRANC</b>	Jonathan	Aillant sur Milleron
<b>LOQUET</b>	Jack	Montereau
<b>LUTTON</b>	Fabrice	Mézières en Gâtinais
<b>MARTIN</b>	Jean-Pierre	Lorris
<b>MARTINON</b>	Pierre	La Cour Marigny
<b>PELLETIER</b>	Marc	Noyers
<b>PETIT</b>	Pierre-Louis	Montbouy
<b>PREBENDE</b>	Thierry	Ouzouer des Champs
<b>QUENTIEN</b>	Sylvie	Beauchamps sur Huillard
<b>SECQUEVILLE</b>	Jean-Marc	Nogent sur Vernisson

**COMMISSION « PETITE ENFANCE, ENFANCE-JEUNESSE, SPORT » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>BAKAES</b>	Marc	Lorris
<b>BOURASSIN</b>	Rodolphe	La Cour Marigny
<b>BRIERE LIMTOUCH</b>	Patricia	St Hilaire sur Puiseaux
<b>CANAULT</b>	Marie-Louise	Bellegarde
<b>CARRE VASSEUR</b>	Gaëlle	Chailly en Gâtinais
<b>CHAILLY</b>	Christelle	Mézières en Gâtinais
<b>DARDONVILLE</b>	Romain	Châtillon-Coligny
<b>DESFORGES</b>	Christèle	Auvilliers en Gâtinais
<b>FLORES</b>	Chris	Coudroy
<b>FOUSSARD</b>	Elisabeth	Moulon
<b>GAUDRY</b>	Sandrine	Dammarie sur Loing
<b>GAUTHIER</b>	Sandra	Ouzouer sous Bellegarde
<b>GERMAIN</b>	Evelyne	Ladon
<b>GERMAIN</b>	Alain	Montcresson
<b>JOBET</b>	Yohan	Quiers sur Bezonde
<b>LARUE</b>	Delphine	Villemoutiers
<b>LEGRAS</b>	Monique	Noyers
<b>LOQUET</b>	Jack	Montereau
<b>MARTIN</b>	François	Nesploy
<b>MARTIN</b>	François	Oussoy en Gâtinais
<b>MOINEAU</b>	Bernard	Vieilles Maisons / Joudry
<b>ODIN</b>	Jean Loup	Nogent sur Vernisson
<b>PAIN</b>	Annick	St Maurice sur Aveyron
<b>PARQUET</b>	Nathalie	Ouzouer des Champs
<b>PICARD</b>	Sébastien	Fréville en Gâtinais
<b>PION</b>	Emmanuelle	Beauchamps sur Huillard
<b>SALIN</b>	Myriam	Le Charme
<b>SOCHAS</b>	Yves	Thimory
<b>TURBEAUX</b>	Josseline	Vareennes-changy

**COMMISSION « SERVICES A LA POPULATION » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
BEAUDOIN	Marie-Laure	Coudroy
BONNEAU	Rose-Anne	Dammarie sur Loing
BOURDON	Michael	Châtillon-Coligny
BOURSIER	Rodolphe	La Cour Marigny
CASTEL	Claude (Mme)	Vieilles Maisons / Joudry
CHAILLY	Mireille	Ladon
DEMANGE	Monique	Varennnes-Changy
DENIS	Dominique	Nogent sur Vernisson
DESHAYES	Françoise	Le Charme
FOUSSARD	Elisabeth	Moulon
HEBERT	Jacques	Montereau
HECKLI	Alain	Montcresson
JACQUINOT	Christiane	Chatenoy
MARTIN	Valérie	Lorris
NOREST	Frédérique	Chailly en Gâtinais
PION	Emmanuelle	Beauchamps sur Huillard
POULIN	Marie-Reine	Mézières en Gâtinais
RELAVE	Xavier	Noyers
ROUCHETTE	Maurice	Montbouy
SALOU	Isabelle	Ouzouer sous Bellegarde
THIERRY	Lionel	Bellegarde
JOUANNET	Françoise	Nesploy

**COMMISSION « FINANCES, ACHATS » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
ARCHENAUULT	Eric	Beauchamps
BUCHERON	Jean-Pierre	Varennnes-Changy
COFFINEAU	Philippe	Chailly en Gâtinais
COGNOT	Eliane	Nogent sur Vernisson
COME	Florence	Auvilliers en Gâtinais
FLAUDER-CLAUS	Véronique	Châtillon Coligny
FOUASSIER	Claude	Ouzouer sous Bellegarde
HAMARD	Virginie	La Chapelle sur Aveyron
HEBERT	Jacques	Montereau
HOURNON	Eliane	La Cour Marigny
JOBET	Yohan	Quiers sur Bezonde
LEROY	Daniel	Vieilles Maisons / Joudry
LUCQUES	Jean Claude	Mézières en Gâtinais
MACHART	Marcel	Chapelon
MARCEAUX	Marie-Annick	Noyers
MAUFRAS	Michel	Chatenoy
PETIT	André	Moulon
POISSON	André	Fréville du Gâtinais
ROUCHETTE	Maurice	Montbouy
SERRE	Maryse	Nesploy
TROUPILLON	Daniel	Lorris

**COMMISSION « RESSOURCES HUMAINES, MUTUALISATION » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
ARBAUT	Dominique	La Cour Marigny
BEAUDOIN	Marie Laure	Coudroy
BOUTRON	Thierry	Ouzouer des Champs
BRUCY	Michel	Moulon
CHAVANEAU	Philippe	Quiers sur Bezonde

<b>CHEVALLIER</b>	Christian	La Chapelle Sur Aveyron
<b>CORABOEUF</b>	Arnaud	Saint Maurice sur Aveyron
<b>CORJON</b>	Bernadette	Nogent sur Vernisson
<b>DESLAIS</b>	William	Ouzouer sous Bellegarde
<b>DURAND</b>	Cyril	Beauchamps sur Huillard
<b>GERMAIN</b>	Alain	Montcresson
<b>GERVAIS</b>	Corinne	Lorris
<b>GREAU</b>	Alain	Varennes-changy
<b>GROENEWEG</b>	Elizabeth	Aillant sur Milleron
<b>HEBERT</b>	Jacques	Montereau
<b>JEAN</b>	André	Ste Geneviève des Bois
<b>JOURDAN</b>	Lawrence	Mézières en Gâtinais
<b>LEROY</b>	Daniel	Vielles-Maisons/Joudry
<b>MARCEAUX</b>	Marie-Annick	Noyers
<b>POINTEAU</b>	Jean-Marc	Auvilliers
<b>FONTAINE</b>	Marie-Christine	Nesploy
<b>SENEGAS</b>	Richard	Presnoy
<b>TARDIF</b>	Elisabeth	Bellegarde
<b>WATEL</b>	Anne-Marie	Châtillon-Coligny

### COMMISSION « COMMUNICATION » :

Nom	Prénom	Commune
<b>ARBAUT</b>	Dominique	La Cour Marigny
<b>BEAUDOIN</b>	Marie Laure	Coudroy
<b>BRAULT</b>	Jean-Yves	Aillant sur Milleron
<b>BUSSY-ROUSSEAU</b>	Alexandra	Varennes-Changy
<b>CHESTIER</b>	Patrick	Châtillon-Coligny
<b>CHEVALLIER</b>	Christian	La Chapelle sur Aveyron
<b>CORABOEUF</b>	Arnaud	St Maurice sur Aveyron
<b>DAUX</b>	Dominique	Chapelon
<b>GAUCHER</b>	Michel	Beauchamps sur Huillard
<b>JOBET</b>	Yohan	Quiers sur Bezonde
<b>LEVASSEUR</b>	François	Ouzouer sous Bellegarde
<b>MARCEAUX</b>	Marie-Annick	Noyers
<b>PETIT</b>	Ivan	Chailly en Gâtinais
<b>PINAUD</b>	Jean Paul	Nogent sur Vernisson
<b>POULIN</b>	Marie-Reine	Mézières en Gâtinais
<b>SKARKA</b>	Jean-Louis	Moulon
<b>TARDIF</b>	Elisabeth	Bellegarde

### 13. Question diverses

Monsieur le Président donne la parole aux Vice-Présidents :

- ✓ Monsieur Claude FOUASSIER : Le bilan 2018 du droit des sols a été distribué à chaque commune et remis sur table.

Le 26 février à Varennes-Changy, à la salle Escale, aura lieu la réunion suivante : « atelier global PLUi ». Monsieur FOUASSIER attire l'attention sur le fait que le lieu et l'horaire ont été modifiés : la réunion aura lieu à 15h30 à Varennes.

C'est la 1<sup>ère</sup> réunion après la phase de diagnostic. Le PADD est prévu pour octobre, novembre et décembre 2019.

Madame Evelyne COUTEAU : demande si le bilan existe sous forme de tableau qui pourrait être diffusé pour toutes les communes.

Monsieur Claude FOUASSIER : répond que sous réserve de l'accord de la DGS, les tableaux seront transmis à l'ensemble des communes.

- ✓ Monsieur Bernard MOINEAU : informe que la prochaine réunion concernant la réflexion sur les sites scolaires doit se dérouler à Lorris à 16 h le 7 février. Il insiste pour que les 14 communes soient

représentées lors de la réunion du 7 février. Il faut en effet avancer sur l'ensemble des sites et faire des propositions pour l'inspection d'ici fin mai.

✓ Madame Isabelle ROBINEAU : informe qu'un document a été remis sur table. Il s'agit du programme 2019 de l'Espace des Etangs présenté à la presse le 24 janvier dernier. Il a été distribué dans les communes du territoire.

✓ Monsieur Pierre MARTINON : Concernant la déviation de Lorris, il existe une intersection permettant de se rendre à La Cour Marigny. Il manque un panneau indicateur à La Cour Marigny.

Monsieur Albert FEVRIER : Cela va être demandé au Département en même temps que le traitement de l'eau qui stagne.

✓ Monsieur Guy BAILLEUL : Concernant la CFE, le document qui a été rédigé et envoyé aux communes est très bien fait. Cependant il convient d'être attentif car parler en pourcentage est dangereux.

Monsieur Albert FEVRIER : On est allés voir les professionnels qui avaient écrit et on leur apporté des explications.

Monsieur Guy BAILLEUL : Avant ce n'était pas équitable car tout le monde payait 266 €. Ils vont certainement demander une exonération en tant que professionnels de santé.

Monsieur Jean-Jacques MALET : Cela fait une augmentation de 250 €/mois pour 3 kinés. Leur réaction peut paraître un peu exagérée.

✓ Monsieur Yohan JOBET : Concernant le marché assurance, lorsque ce type de marché est passé, les communes peuvent-elles être interrogées afin de recenser celles qui seraient intéressées par un groupement de commande ?

Monsieur Albert FEVRIER : Oui nous y avons déjà pensé sauf que quand les communes sont interrogées elles ne répondent pas.

Monsieur André JEAN : explique que les communes avaient été sollicitées pour les fournitures « espaces verts » à l'initiative de la commune de Sainte Geneviève des Bois mais aucune réponse n'a été apportée.

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.

Le Président



Albert FEVRIER



**Membres du conseil communautaire présents lors de la séance du 05 Février 2019**

<del>Mme CHAPUIS Lysiane</del>	M. POINTEAU Jean-Marc	M. GERMAIN Claude	M. MALET Jean-Jacques
Mme CANAULT Marie-Louise	M. JOURDAIN François	M. PETIT Ivan	M. GRANDPIERRE Alain
M. DAUX Dominique	Mme ROBINEAU Isabelle	M. BEAUDOIN Gérard	Mme FLAUDER-CLAUS Véronique
<del>M. RAVARD Patrice</del>	<del>Mme FRANCOIS Isabelle</del>	M. BANNERY Bernard	Mme BEAUDOIN Marie-Laure
<del>M. Philippe POIRIER</del>	M. POISSON André	M. MARTINON Pierre	M. FEVRIER Albert
Mme GERMAIN Evelyne	Mme MARTIN Valérie	M. TROUPILLON Daniel	Mme MAILLET Josette
M. BAKAES Gérald	Mme PERRET Karine	M. THILLOU Alain	<del>M. BOSCARDIN Yves</del>
M. GERMAIN Alain	<del>M. HECKLI Alain</del>	M. HEBERT Jacques	M. PETIT André
Mme Marie-Christine FONTAINE	Mme COGNOT Eliane	<del>Mme DES DORIDES Gratiane</del>	<del>M. SECQUEVILLE Jean-Marc</del>
<del>M. OUDIN Jean-Loup</del>	M. MOREAU Philippe	Mme MARCEAUX Marie-Annick	M. BAILLEUL Guy
<del>M. BOUTRON Thierry</del>	M. FOUASSIER Claude	<del>M. SENEGAS Richard</del>	M. Alain DEPRUN
M. JOBET Yohan	<del>M. LEBRUN Patrick</del>	M. JEAN André	Mme MANTECON Véronique
M. VIEUGUE Patrice	<del>M. Arnaud CORABOEUF</del>	M. SOCHAS Yves	Mme COUTEAU Evelyne
M. DAVID Joël	Mme TURBEAUX Josseline	M. MOINEAU Bernard	Mme Christiane BURGEVIN